

L'hon. M. MANION: Il l'a répété, il y a un instant; en tout cas nous le verrons par le compte rendu. Je ne cherche pas à faire des reproches à l'honorable député; je signale simplement la difficulté qu'éprouve un homme ordinaire qui ne comprend pas la situation. Les faits sont très difficiles à comprendre. Les députés ont de la peine à s'en faire une idée, parce qu'il s'agit d'une question très compliquée. Qu'un député ou un sénateur me dise combien de gens au Canada seraient en état de donner le chiffre de notre dette nationale, si on le leur demandait. Il est probable qu'il n'y en a pas un sur cent mille. Si l'honorable député pense que nous améliorerons l'état de nos Chemins de fer nationaux en cachant des sommes effectivement payées par le gouvernement du Canada, en les dissimulant pour ainsi dire derrière un voile, il est bien plus optimiste que je ne le suis.

M. BEAUBIEN: S'il est si difficile pour le ministre et les membres du comité de comprendre l'état des Chemins de fer nationaux, ne pense-t-il pas que c'est là une bonne raison pour garder les vérificateurs actuels.

L'hon. M. MANION: Bien, puisque les vérificateurs actuels sont en fonctions depuis douze ans, comme on l'a signalé, et que nous n'avons guère réussi à tirer la situation au clair, je ne crois pas qu'on ait besoin de les garder pendant douze autres années; soit dit seulement en passant.

L'honorable député a dit, je crois, que nous avions attendu quatre ans pour effectuer le changement. Il a laissé entendre que les mêmes vérificateurs avaient fait le travail pendant les quatre ans que nous avons été au pouvoir. Mais s'il fallait partir du principe que de nouveaux vérificateurs devront se mettre au courant des méthodes de la commission du commerce entre Etats, comme l'a dit un député, et que cela doive leur prendre des mois pour en connaître tous les détails, alors, d'après ce raisonnement, on ne changerait jamais les vérificateurs du réseau national. On ne serait jamais en état de le faire. Les honorables députés reviendraient et essaieraient — ils le feraient probablement — de remplacer Touche & Cie par une autre maison, sans que ce soit un reproche à l'adresse de Touche & Cie et ils en seraient empêchés en vertu du même raisonnement? En d'autres termes, on ne pourrait jamais changer.

M. BEAUBIEN: J'ai posé la question parce que le ministre a déclaré que Touche & Cie est une maison très capable.

L'hon. M. MANION: Je ne le conteste pas. Je considère que c'est une maison capable, mais j'en pense autant de la maison Clarkson, Gordon, Dilworth et Nash.

L'hon. M. EULER: Pensez-vous que le réseau peut supporter tout cela?

L'hon. M. MANION: Il en a supporté pas mal.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Une autre charge.

L'hon. M. MANION: C'est une des principales maisons du Canada; bien entendu il y en a d'autres. Par exemple, le Pacifique-Canadien n'emploie pas Touche & Cie et ses livres semblent être bien vérifiés.

M. HEAPS: Le Pacifique-Canadien a-t-il changé ses vérificateurs?

L'hon. M. MANION: Je ne le pense pas depuis quelques années.

M. GRAY: Le Pacifique-Canadien n'est pas régi par la Commission du commerce entre Etats.

L'hon. M. MANION: C'est juste.

M. GRAY: En second lieu, le ministre a déclaré qu'on ne devrait pas les changer tant qu'ils feraient l'affaire, non pas simplement que leurs services seraient satisfaisants.

L'hon. M. MANION: Cela se peut, bien que je ne me souviens pas d'avoir dit exactement cela, mais j'accepte la parole de l'honorable député. Cependant je prétends que je suis assez jeune pour modifier mon opinion. Je prends cela pour acquit sans aller plus loin. Je n'ai pas du tout l'intention de discuter ce point. Lincoln disait un jour que celui qui n'en sait pas plus cette année que l'année précédente n'a pas un cerveau bien organisé pour apprendre quoi que ce soit.

M. HANBURY: Que savez-vous de plus cette année que l'an dernier pour expliquer ce changement?

L'hon. M. MANION: Simplement que le Gouvernement et moi sommes d'avis qu'il serait bon d'infuser du sang nouveau, une organisation puissante qui pourrait offrir des suggestions, comme cela se fait au sujet d'autres affaires.

Je n'accepte pas certaines des observations de mes honorables amis de la gauche. C'est l'honorable député de Waterloo-Nord, je crois, qui a dit que c'était une indignité.

L'hon. M. EULER: Je crois avoir dit cela.

L'hon. M. MANION: Il a dit que c'était une indignité pour Touche et Cie que de les changer. Cela ne veut pas dire que cette maison est indigne. Elle n'a pas une emprise perpétuelle sur cette position, qui rapporte \$50,000 par an, plus quelques dépenses, pas très élevées. Doit-on dire que tout le temps, jusqu'à l'éternité, nous devons garder Touche et Cie, si nous sommes